

**MUNICIPALITÉ DE
FRANQUELIN COMTÉ DE
SAGUENAY PROVINCE DE
QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **19-01-2015**, 19hr00, au complexe municipal (2eme étage), 27, rue des Érables, sous la présidence de Madame Lise Grenier, maire suppléant.

Étaient aussi présents :

Bureau	Pierre	Conseiller	Siège #01
Desjardins	Johanne	Conseillère	Siège #02
Légaré	Richard	Conseiller	Siège #04
Girard	Catherine	Conseillère	Siège #06

Diane Cyr, Directrice générale/Secrétaire-Trésorière, est aussi présente

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Lise Grenier, maire suppléant, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Res : 2015-004

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller, et unanimement résolu que :
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2015-005

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 DÉCEMBRE 2014 RÉGULIÈRE, 15 DÉCEMBRE EXTRAORDINAIRE ET 12 JANVIER 2015 EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Richard Légaré, conseiller, et unanimement résolu que :
Les procès-verbaux des séances des 15 décembre 2014, régulière et extraordinaires, ainsi que celle du 12 janvier 2015, extraordinaire, soient et sont adoptés sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2015-006

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2015-01

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :
D'accepter pour dépôt la liste de correspondance 2014-12

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2015-007

5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :
D'accepter pour dépôt la liste de chèques de 3716 à 3740 et les déboursés directs de décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion

7. ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement à adopté

8. TAXES À RECEVOIR AU 19-01-2015

Arrérages 34 128\$ Courant 0.00\$ Non échue : 331 691\$ Total de : 365 819\$

9. SUIVI DES DOSSIERS -INFORMATIONS

10. AFFAIRES NOUVELLES

Res : 2015-008

a. Modification à la Politique de déroulement des séances

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

la Politique de déroulement des séances de la Municipalité de Franquelin adoptée originalement par la résolution 2007-18 soit et est modifiée comme suit :

L'article 14 devra dorénavant se lire comme suit :

14. La session du conseil comprend une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil. Celle-ci se tient après les affaires nouvelles. Au début de la période de question, la directrice générale/secrétaire-trésorière demande aux citoyens présents qu'elles sont les questions qu'ils désirent porter à l'ordre du jour et elle en prend note. Les questions posées doivent exclusivement porter sur les sujets traités à l'ordre du jour de la présente séance, elles doivent être claires, précises et formulées dans le respect de tous. Après que la directrice générale/secrétaire-trésorière ait fait le tour des personnes présentes pour noter leurs questions, aucune autre question ne peut être ajoutée. Monsieur le maire ou une personne désignée par lui répond aux questions posées ou avise le demandeur qu'il recevra une réponse écrite dans un délai de 30 jours. La directrice générale/secrétaire-trésorière note un résumé des réponses données. Lors de la formulation de la question, chaque personne doit s'adresser directement au Maire. Aucune interaction dans la salle n'est tolérée. La période de questions ne doit jamais dépasser 30 minutes. Les questions non répondues à l'expiration de ce délai, recevront une réponse écrite dans les 30 jours.

Adoptée à l'unanimité

Res : 2015-009

b. Honoraires de la bibliothécaire

Il est proposé par Richard Légaré, conseiller, et unanimement résolu que :

Les honoraires de la bibliothécaire soient et sont établis selon le taux en vigueur pour le salaire minimum au Québec et que les honoraires de la bibliothécaire soient ajustés à chaque fois que le taux établi pour le salaire minimum est majoré.

Adoptée à l'unanimité

Res : 2015-010

c. Octroi du contrat des Travaux d'alimentation en eau potable

ATTENDU QUE : Un appel d'offre relativement au Travaux d'alimentation en eau potable est paru sur le SEAO du 27 octobre 2014 au 03 décembre 2014

ATTENDU QUE : Cet appel d'offre a été fait dans le respect des lois et règlements en vigueur

ATTENDU QUE : L'analyse des 09 soumissions reçues a été faite par la firme d'ingénierie Groupe TDA

ATTENDU QUE : Cette analyse a été remise aux membres du conseil pour décision

ATTENDU QUE : Le conseil a pris connaissance de celle-ci

ATTENDU QUE : Tel que requis par les lois et règlements en vigueur, la directrice générale a vérifié l'aptitude à soumissionner de l'entreprise recommandée, auprès du "Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics"

ATTENDU QUE : L'entreprise recommandée n'apparaît pas au dit registre

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller et unanimement résolu que :

Le contrat des "Travaux d'alimentation en eau potable" pour la Municipalité de Franquelin soit et est octroyé aux " Entreprises G.N.P. inc, pour un montant de un million six cent dix-sept mille trois cent trente et un dollars et trente-sept sous (1 617 331.37\$) taxes incluses, tel que stipulé dans le cadre de leur soumission, le tout dans le respect des règles établies et de l'appel d'offre paru au S.E.A.O.

Adoptée à l'unanimité

Res :2015-011

d. Dépôt des états financiers 2011 et 2012

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

Le dépôt des états financiers pour les années 2011 et 2012, états financiers vérifiés par la firme Mallette soit et est accepté.

L'année 2011 a comme résultat un déficit de 12 634\$

L'année 2012 a comme résultat un surplus de 24 892\$

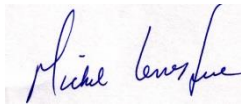
Pour un déficit accumulé au 31-12-2012 de 267 968\$

Adoptée à l'unanimité

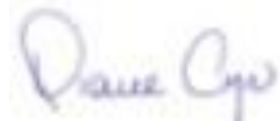
4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Res : 2015-012

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19hr11.



Michel Lévesque, Maire



Diane Cyr, Directrice-Générale/Sec.-Très.